

# FICHE SIGNALÉTIQUE DE PRODUIT

## SECTION I - IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE ET DU PRODUIT

**Nom du produit:** ES57 Détartrant pour calcaire      **Emploi du produit:** Enlever tartre résistant  
**Manufacturier:** Enviro-Solutions Limited      **Fournisseur:**  
**Adresse:** 2060 Fisher Dr.      **Adresse:**  
Peterborough, ON K9J 8N4  
**Téléphone :** (705)745-7030

**Téléphone d'urgence : (613)-966-6666**

## SECTION II - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	CAS#	Pd%	OSHA-PEL	ACGIH-TVL	DL50
Eau	7732-18-5	60-100	non applicable	non applicable	14,500 mg/kg (orale, rat)
Sels organiques	506-89-8	5-10	non applicable	non applicable	1,121 mg/kg (orale, rat)
Éthoxylate d'alcool	68991-48-0	1-7	non applicable	non applicable	>2,000 mg/kg (orale, rat)
Lactate de sodium	867-56-1	0-1	non applicable	non applicable	non disponible
Citrate de sodium anhydre	68-04-2	1-7	non applicable	non applicable	>1,000 mg/kg (orale, rat)

## SECTION III - IDENTIFICATION DES DANGERS

**Voie d'exposition:** Yeux, contact dermique, inhalation, ingestion.

**Effets potentiels pour la santé:**

**Contact des yeux:** Le contact avec le liquide peut causer des brûlures aux yeux.

**Contact dermique:** Peut causer l'irritation légère à modérée aux personnes qui ont la peau sensible.

**Inhalation: (des vapeurs)** Aucun danger sous des conditions normales d'emploi. L'exposition prolongée peut causer l'irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

**Effet chronique et cancérogénéité:**

**Cancérogénéité:** Aucun ingrédient sur les listes de l'IARC ou le NTP.

## SECTION IV - PREMIERS SOINS

**Contact des yeux:** Rincer à l'eau durant 15 minutes. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

**Contact dermique:** Rincer à l'eau. Appeler un médecin s'il y a irritation.

**Inhalation:** Amener la victime à l'air frais et lui faire prendre de grandes et lentes respirations. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

**Ingestion:** Ne pas tenter de faire vomir. Rincer la bouche à grande eau puis boire un verre d'eau. Appeler un médecin si les symptômes persistent.

## SECTION V - PRÉVENTION ET MESURES CONTRE LE FEU

**Inflammabilité:** Ininflammable d'après les critères du SIMDUT      **Point d'éclair(°C, TCC):** Aucun

**Produit de combustion dangereux:** Oxydes de carbone.

**Moyens d'extinction:** Traiter d'après les matériaux environnants.

**Danger d'incendie particulier:** Nous est présentement inconnu.

## SECTION VI- MESURES EN CAS D'ACCIDENT

**Mesures en cas de fuites et déversements:** Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de dangers indiqués ci-dessus. Absorber les déversements légers à l'aide d'un matériau absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et fermés. Pour les déversements importants, consulter les services d'intervention d'urgence et suivre les règlements locaux, d'États, provinciaux et fédéral.

## SECTION VII - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Conditions d'entreposage:** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Entreposer dans un contenant fermé, et éloigné des matières incompatibles.

## SECTION VIII - CONTROLE ET PROTECTION PERSONNELLE A L'EXPOSITION

**Gants:** S'il peut survenir contact répété/prolongé, porter des gants de protection.

**Protection des yeux:** S'il y a danger de contact direct aux yeux, porter des lunettes de protection contre les éclaboussures chimiques.

**Protection des voies respiratoires:** Normalement non requise si une bonne ventilation est maintenue.

**Autre pièce de protection:** D'après les exigences de l'employeur.

**Installations techniques:** Ventilation générale normalement adéquate.

## SECTION IX PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Point d'ébullition (°C):** 100      **Densité spécifique (H2O=1):** 1.03      **Taux d'évaporation(H2O=1):** Similaire  
**%Volatile (Pd%):** > 50      **Solubilité dans l'eau:** soluble      **pH (produit fini):** < 1.0  
**État physique:** liquide      **Viscosité:** comme l'eau      **Apparence/Odeur:** Incolore, légère

## SECTION X - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Conditions d'instabilité chimique:** Stable

**Matériaux incompatibles:** Peut être extrêmement dangereux au contact des nitrates et des chlorates. Le contact avec des hypochlorites libérera un gaz toxique. Le contact avec un matériau alcalin générera de la chaleur. Agents oxydants puissants

**Produits de décomposition dangereux :** Oxydes de carbone

## SECTION XI - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

**Ce produit peut causer des dommages aux yeux et à la peau lors de contact prolongé.**

## SECTION XII - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

**Toxicité aquatique aiguë :**

## SECTION XIII - PROCÉDURES D'ÉLIMINATION

Éliminer selon les règlements Municipaux, d'États, Provinciaux et Fédéral.

## SECTION XIV – TRANSPORT

**Classification TMD:** Liquide corrosif. Acidique, Inorganique, N.O.S. Urée Monohydrochlorure, UN 3265, PG III

**Classification DDT:** Liquide corrosif. Acidique, Inorganique, N.O.S. Urée Monohydrochlorure, UN 3265, PG III

## SECTION XV - INFORMATION LÉGALE

**Règlementation sur la santé et la sécurité au travail:**

**Classification SIMDUT:** D2B. Non corrosif pour la peau et les yeux.

**OSHA & SIMDUT:** Fiche préparée d'après les standards de dangers communiqués (CFR29 1910.1200 et la loi canadienne du SIMDUT (règlement des produits contrôlés sous la loi des produits dangereux).

**Listes de produits chimiques réglementés d'après la protection de l'environnement:**

**SARA - Section 313 (Produits chimiques toxiques) 40 CFR 372 –** Aucun des ingrédients ne sont mentionnés sur les listes d'interdiction.

**CERCLA - Section 102 (Quantité mesurable) 40 CFR 302 –** Aucun des ingrédients ne sont mentionnés sur les listes d'interdiction.

**RCRA 40CFR 261 (Sous paragraphe D):** Aucun des ingrédients ne sont mentionnés sur les listes d'interdiction.

**LOI SUR LA PROPRIÉTÉ DES EAUX – Section 311 (Quantité mesurable) 40 CFR 116 :** Aucun des ingrédients ne sont mentionnés sur les listes d'interdiction.

**LOI POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AIR – Section 312 (Liste des polluants dangereux pour l'air) 40 CFR 63 (sous paragraphe C) –** Aucun des ingrédients ne sont mentionnés.

**Inventaire des polluants reconnus nationalement au Canada –** Aucun des ingrédients ne sont mentionnés sur les listes d'interdiction.

**Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) -** Tous les ingrédients sont mentionnés sur la liste des substances chimiques pouvant être utilisés.

**Liste des substances d'usage domestique au Canada.(DSL) -**Tous les ingrédients sont enregistrés sur la liste DSL.

## SECTION XVI - AUTRES INFORMATIONS

**Date:** le 1<sup>er</sup> mars, 2006      **Préparé par:** Groupe Services techniques      **Téléphone:** (705) 740-2880

Désistement.

Les informations sur cette fiche ont été obtenues de sources considérées techniquement exactes et fiables. Bien que tous les efforts ont été faits afin de dévoiler pleinement tous dangers possibles du produit, dans certains cas, les données ne sont pas disponibles et il en est fait mention. Puisque les conditions d'utilisation du produit sont hors du contrôle du fournisseur, il est acquis que les utilisateurs du produit ont été adéquatement entraînés selon les données obligatoires du SIMDUT. Aucune garantie, explicite ou implicite n'est donnée, et le fournisseur ne sera pas responsable d'aucunes pertes, blessures ou dommages résultant de l'utilisation du produit et / ou des informations mentionnées sur cette fiche. Si l'utilisateur désire des informations de sources indépendantes sur les ingrédients de ce produit ou pour tout autres substances, nous recommandons d'appeler le Centre Canadien pour la santé et la sécurité au Travail, (CCOHS) à Hamilton, Ontario. (905-572-4400), ou la CSST à Montréal, Québec. (514-873-3990).